

FIXACRYL SPRAY

Réf. 13000007542/

 N° rév.
 1.0

 Date de révision
 17.10.2024

 Date d'impression
 17.10.2024

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial FIXACRYL SPRAY

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

T4W2-S0EA-F00F-MFM7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance

ou du mélange et utilisations déconseillées Couche Vaporisation

Utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de

la fiche de données de

sécurité

Beissier S.A.U. Txirrita Maleo, 14

20 100 Errentería (Guipúzcoa) Téléphone: +34 943 344 070 Télécopie: +34 943 517 802

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Belgien

beissier.laboratorio@beissier.es

1.4 Numéro d'appel d'urgence Belgien Téléphone: +44 (0)1235 239 670

Centre Antipoisons: 070 245 245

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FIXACRYL SPRAY

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le

récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre

source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à

une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Elimination:

P501 Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise

d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

Etiquetage supplémentaire

EUH208

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Il s'agit de conservateurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro	Classification	Concentration (% w/w)
	d'enregistrement		

FIXACRYL SPRAY

éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43- XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	≥ 20 - < 30
triéthylamine	121-44-8 204-469-4 612-004-00-5 01-2119475467-26- XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 ≥ 1 % Estimation de la toxicité	≥ 0,05 - < 0,3
		aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 100 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation: 7,2 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 300 mg/kg	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60- XXXX	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 0,05
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A ≥ 0,036 %	
masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9 613-167-00-5 01-2120764691-48- XXXX	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1C; H314 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Eye Dam. 1; H318 EUH071	< 0,0015
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100	

FIXACRYL SPRAY

		Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2 0,06 - < 0,6 % Eye Irrit. 2 0,06 - < 0,6 % Skin Sens. 1A ≥ 0,0015 % Eye Dam. 1 ≥ 0,6 %	
Substances avec limite d'exposition su			
diméthyl éther	115-10-6 204-065-8 603-019-00-8 01-2119472128-37- XXXX	Flam. Gas 1; H220 Press. GasH280	≥ 20 - < 30

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un

médecin.

Inhalation Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des

produits de décomposition.

Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt

respiratoire

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit

reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer

immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins 15 minutes. Demander conseil à un médecin.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau.

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer

l'emballage ou l'étiquette.

Garder tranquille.

Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

FIXACRYL SPRAY

Traitement Traiter de façon symptomatique. Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers

Jet d'eau à grand débit

importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction

inappropriés

5.2 Dangers particuliers En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

résultant de la substance ou Monoxyde de carbone du mélange

Dioxyde de carbone (CO2)

Oxydes d'azote (NOx) L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes

de santé.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à

proximité de la source d'incendie.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. 5.3 Conseils aux pompiers

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être

éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions

individuelles, équipement de protection et procédures

d'urgence

6.2 Précautions pour la

Conseils supplémentaires

protection de l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Éloigner toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.

Ne pas respirer les vapeurs.

Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités

compétentes conformément aux dispositions locales.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant

non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux

réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants. Nettoyer soigneusement la surface contaminée

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au

point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les réglementations de la protection du travail. Conseils pour une

manipulation sans danger Éviter la formation d'aérosols.

> Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites

d'exposition au poste de travail.

Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes

flammes nues ou autres sources d'ignition.

Toutes les pièces métalliques des mélangeurs et des machines de mise

en oeuvre doivent être mises à terre.

Le port de chaussures et de vêtements antistatiques est recommandé.

Utiliser un outillage ne provoquant pas de d'étincelles.

Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs. Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

FIXACRYL SPRAY

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

manipulation du produit.

aprés laver les mains utiliser une crème grasse

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

en commun

Conserver dans le conteneur d'origine.

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les

emballages par pression. Ne pas fumer.

Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement

afin d'éviter tout écoulement.

Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges

électrostatiques.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage Précautions pour le stockage Eviter le réchauffement à plus de 50 °C.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

Température de stockage 5 - 50 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique

du produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base	
diméthyl éther	115-10-6	TWA	1.000 ppm	2000/39/EC	
			1.920 mg/m³		
	Information s	Information supplémentaire: Indicatif			
		VLE 8 hr	1.000 ppm	BE OEL	
			1.920 mg/m³		
éthanol	64-17-5	VLE 8 hr	1.000 ppm	BE OEL	
			1.907 mg/m³		
triéthylamine	121-44-8	TWA	2 ppm	2000/39/EC	
			8,4 mg/m³		
	Information s peau, Indicati	• •	la possibilité d'absorption sigr	nificative à travers la	

FIXACRYL SPRAY

	STEL	3 ppm	2000/39/EC
		12,6 mg/m³	
Information sup peau, Indicatif	plémentaire: Identifie I	a possibilité d'absorption signific	cative à travers la
	VLE 8 hr	0,5 ppm	BE OEL
		2,07 mg/m³	
Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
	VLE 15 min	1 ppm 4,14 mg/m³	BE OEL
les yeux, consti	tue unepartie importar	ntion de l'agent, via la peau, les nte de l'exposition totale. Cette r ésence de l'agent dans l'air.	•

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration. Procédures de surveillance pour l'évaluation de l'exposition sur le lieu de travail : norme EN 482

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate, si possible,par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition au poste de travail, porter des appareils respiratiores.

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Délai de rupture : 60 min Épaisseur du gant : 0,7 mm

Remarques : p. ex. KCL 898 "Butoject®" - gants de protection en butylcaoutchouc

- (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300,

www.kcl.de)ou équivalent.

Eliminer les gants imprégnés à la fin du poste de travail!

Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en

aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère

d'un fournisseur à l'autre.

Protection de la peau et du : Protection préventive de la peau

FIXACRYL SPRAY

corps Vêtements de protection à manches longues

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être

lavées.

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des valeurs limites

d'exposition au poste de travail, ils doivent porter des masques

appropriés et agréés.

Le port d'un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de

travail insuffisamment ventilé pendant la pulvérisation.

Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pulvérisation et des

poussières de ponçage, le port d'un appareil de protection

respiratoire est requis durant ces travaux.

Filtre combiné A-P2

Protection respiratoire conforme à EN 14387.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : aérosol

Couleur : transparent

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Pas de données disponibles

Point de fusion/point de

congélation

Pas de données disponibles

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Pas de données disponibles

Inflammabilité : Aérosol extrêmement inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure /

Limite d'inflammabilité supérieure

Pas de données disponibles

FIXACRYL SPRAY

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Pas de données disponibles

Point d'éclair : -41 °C

Température de décomposition : Pas de données disponibles

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique : Non applicable

Temps d'écoulement : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: non déterminé

Pression de vapeur : < 300 kPa (50 °C)

Densité : env. $0,836 \text{ g/cm}^3 (20 \, ^{\circ}\text{C})$

Densité de vapeur relative : Pas de données disponibles

9.2 Autres informations

Explosifs : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air

inflammable/explosif.

Propriétés comburantes : Non applicable

Auto-inflammation :

240 °C

FIXACRYL SPRAY

Taux d'évaporation : non applicable

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Réactions aux acides.

Réactions aux agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Sources directes de chaleur.

En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants: triéthylamine:

Toxicité aiguë par voie orale Estimation de la toxicité aiguë: 100 mg/kg

FIXACRYL SPRAY

Toxicité aiguë par inhalation Estimation de la toxicité aiguë: 7,2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée Estimation de la toxicité aiguë: 300 mg/kg

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): 532 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): 0,4 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-

isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Toxicité aiguë par voie orale Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Mortel par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée Mortel par contact cutané.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Composants:

triéthylamine:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Provoque une irritation cutanée.

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Composants:

éthanol:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 405

Provoque une sévère irritation des yeux.

triéthylamine:

Provoque de graves lésions des yeux.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Provoque de graves lésions des yeux.

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Provoque de graves lésions des yeux.

FIXACRYL SPRAY

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Peut provoquer une allergie cutanée.

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Peut provoguer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Information supplémentaire

Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir

chapitres 2 et 3).

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FIXACRYL SPRAY

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Informations générales

L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au delà des limites d'exposition définies peut conduire à des effets adverses pour

la santé.

Comme p.ex. : irritation des muqueuses, irritation du système respiratoire, effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, épuisement, asthénie musculaire, étourdissements et dans des cas

extrêmes, perte de conscience.

Un contact prolongé ou répété avec le produit attaque les lipides de la peau et peut provoquer des dommages non allergiques par contact (dermite de contact) et/ou une résorption des tissus. Des projections de liquide peuvent provoquer une irritation et des

dommages réversibles au niveau des yeux.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir

chapitres 2 et 3).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons Pas de données disponibles

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3,27 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,11 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,04 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le

milieu aquatique)

1

1

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,21 mg/l Durée d'exposition: 28 ir

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE ligne directrice 215

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

NOEC: 1,2 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2Hisothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

FIXACRYL SPRAY

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,19 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,12 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,0052 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,00049 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le

milieu aquatique)

100

100

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: 0,098 mg/l Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,004 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Pas de données disponibles

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité non dégradable rapidement

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2Hisothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Biodégradabilité non dégradable rapidement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Pas de données disponibles

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Coefficient de partage: n-

log Pow: 0,7

octanol/eau Méthode: OCDE Ligne directrice 117

diméthyl éther:

Coefficient de partage: nlog Pow: 0,1

octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés Evaluation

FIXACRYL SPRAY

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les

canalisations.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte

des déchets produits.

En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres déchets de construction et de

démolition"

Les quantités fractionnées et restantes peuvent être réutilisées. Les restes de liquides sont des déchets dangereux et ne doivent en aucun cas être déversés dans les égouts. Ils doivent être déposés dans

un centre local de collecte de substances problématiques.

Emballages contaminés Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être

éliminés comme ayant été utilisés. Recyclage des emballages vides.

Code d'élimination des Recyclage des emballages vic

déchets

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants

organiques ou d'autres substances dangereuses

(*) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN 1950
ADR 1950
RID 1950
IMDG 1950
IATA 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN AÉROSOLS
ADR AÉROSOLS
RID AÉROSOLS
IMDG AEROSOLS

IATA Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN 2.1 **ADR** 2.1

FIXACRYL SPRAY

 RID
 2.1

 IMDG
 2.1

 IATA
 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage Non attribuée

Code de classification 5F Étiquettes 2.1

ADR

Groupe d'emballage Non attribuée

Code de classification 5F Étiquettes 2.1 Code de restriction en tunnels (D)

RID

Groupe d'emballage Non attribuée

Code de classification 5F Numéro d'identification du 23

danger

Étiquettes 2.1

IMDG

Labels 2.1

EmS number F-D, S-U

IATA

Labels 2.1

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FIXACRYL SPRAY

Conseil supplémentaire

ADR ADR: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur. Transport en quantité

limitée selon ADR 3.4.

IMDG IMDG : jusqu'à 1 litre par emballage intérieur. Transport en quantité

limitée selon IMDG code 3.4.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques

volatils)

Directive 2010/75/UE

55,34 %

COV (composés organiques volatils)

Directive 2004/42/CE

ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques

. dangereux

REACH - Restrictions

applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) Non applicable

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en

compte:

(75)triéthylamine

Autres réglementations Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au

travail.

Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des

femmes enceintes au travail.

Observer les réglementations de la protection du travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

FIXACRYL SPRAY

Texte complet pour phrase H

H220	: Gaz extrêmement inflammable.
H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la
	chaleur.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H310	: Mortel par contact cutané.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des
	yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H331	: Toxique par inhalation.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves Eye Irrit. : Irritation oculaire

Flam. Gas : Gaz inflammables
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Press. Gas : Gaz sous pression
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR -Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI -Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances

FIXACRYL SPRAY

dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations L'évaluation a été réalisée sur la base de l'article 6, point 5, et de

l'annexe I de l'ordonnance (CE) n° 1272/2008.

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous

prions de nous en excuser.

Service émetteur Personne de contact Belgien BE / FR

beissier.laboratorio@beissier.es